

Cahier des Charges pour la Validation des Candidatures de Porteurs de Projets à Impact en Afrique : SALON INTERNATIONAL PSAO 2024

Introduction

Ce cahier des charges a pour objectif de définir les critères de validation des candidatures pour des projets à impact destinés au continent africain. Les projets peuvent appartenir à divers secteurs et être à différents stades de développement, de l'idée initiale à une phase de croissance avancée. L'objectif est de sélectionner des projets ayant un fort potentiel d'impact positif, répondant aux besoins sociaux, économiques, environnementaux et sociétaux du continent africain.

Axes d'Évaluation

L'évaluation des candidatures se fera sur deux axes principaux :

1. **Axe du Porteur de Projet**
2. **Axe d'Appréciation du Jury**

Axe du Porteur de Projet

1. Identification du Porteur de Projet

- **Profil du porteur de projet** : Compétences, expérience dans le domaine du projet, engagement personnel, leadership.
- **Motivation** : Motivation du porteur de projet à résoudre un problème spécifique, vision à long terme pour l'Afrique.

2. Nature du Projet

- **Secteur d'activité** : Le projet doit répondre à un besoin spécifique dans un domaine d'impact (éducation, santé, environnement, économie circulaire, agriculture, énergie, etc.).
- **Innovativité** : Le projet doit apporter une innovation, que ce soit en termes de produit, de service, de modèle d'affaires ou d'approche méthodologique.
- **Phase du projet** : L'état d'avancement du projet, de l'idée à la phase de croissance. Il doit y avoir une clarté sur les étapes franchies et celles à venir.

3. Impact du Projet

- **Impact social** : Le projet doit démontrer une capacité à améliorer les conditions de vie des populations locales (accès à l'éducation, création d'emplois, réduction des inégalités, etc.).
- **Impact environnemental** : Le projet doit contribuer à la protection de l'environnement, à l'adoption de pratiques durables ou à la lutte contre le changement climatique.
- **Impact économique** : Capacité du projet à générer une croissance économique locale, à stimuler l'entrepreneuriat ou à renforcer des chaînes de valeur.
- **Durabilité** : Le projet doit montrer une vision de long terme, avec des plans clairs pour sa pérennité au-delà des subventions ou des financements initiaux.

4. Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)

- **Respect des normes RSE** : Le projet doit adhérer aux principes de responsabilité sociétale, tels que l'équité, l'éthique des affaires, la transparence, et le respect des droits de l'homme.
- **Engagement environnemental** : Intégration de pratiques écologiques dans le processus de production, minimisation de l'empreinte carbone, gestion durable des ressources naturelles.

Axe d'Appréciation du Jury

1. Cohérence et Réalisme

- **Faisabilité** : Le projet doit être techniquement et économiquement réalisable avec les ressources disponibles.
- **Cohérence du modèle économique** : Clarté et solidité du modèle économique proposé, capacité à générer des revenus et à atteindre la rentabilité.

2. Pertinence de l'Impact

- **Adéquation aux besoins locaux** : Le projet doit répondre à un besoin clairement identifié au sein des communautés locales.
- **Mesurabilité de l'impact** : Capacité du porteur de projet à définir des indicateurs clairs pour mesurer l'impact social, économique et environnemental.

3. Qualité du Dossier de Candidature

- **Clarté et précision** : Le dossier de candidature doit être bien structuré, avec des informations claires et précises sur chaque aspect du projet.
- **Complétude du dossier** : Tous les documents et informations demandés doivent être fournis.
- **Présentation du projet** : Capacité à défendre le projet lors des auditions, clarté de l'argumentaire, cohérence des réponses aux questions posées.

4. Potentiel de Scalabilité

- **Répliquabilité** : Capacité du projet à être reproduit dans d'autres régions ou pays africains.
- **Potentiel de croissance** : Possibilités d'expansion du projet à moyen et long terme, et stratégie de croissance envisagée.

5. Adhésion aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

- **Contribution aux ODD** : Le projet doit montrer clairement sa contribution aux Objectifs de Développement Durable, en particulier ceux qui concernent l'Afrique.

Conclusion

Le processus de sélection repose sur une évaluation équilibrée entre le potentiel du porteur de projet et la capacité du projet à générer un impact réel et mesurable. Les projets retenus devront démontrer non seulement leur faisabilité et leur pertinence, mais aussi leur engagement à contribuer positivement au développement durable et équitable du continent africain.